



Rappel à la loi/renouvellement titre de séjour

Par **lolo55**, le **23/10/2013** à **13:26**

Bonjour, je suis un étudiant étranger, j'ai dégradé 3 véhicules sur les effets de l'alcool (3 essuie glaces arrachés). J'ai une convocation pour un rappel à la loi dans un mois. J'ai accepté ma faute et suis prêt à payer les dommages occasionnés. Est-ce que le renouvellement de mon titre de séjour peut être refusé? Je suis certainement au STIC maintenant. Merci

Par **amajuris**, le **23/10/2013** à **13:53**

bjr,
bien entendu l'administration pourra refuser le renouvellement de votre titre de séjour selon la gravité des faits commis et si c'est la première fois.
le minimum étant déjà de rembourser les dommages que vous avez causés.
cdt